

Décret n° 79/I47 du 30 Mars 1979
Retirant les dispositions du décret n°79/024 du
22 Janvier 1979 relevant Monsieur GILBERT POUNGUI
des Fonctions de Directeur des Services Administra-
tifs et Financiers au Secrétariat Général à la Santé.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte n°005/PCT/CC du 7 Février 1979 portant fonctionnement et organi-
sation des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n°78/111 du 14 Février 1978 portant réorganisation du Secrétariat Général à la Santé;

Vu le décret n°78/685 du 18 Novembre 1978 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu la lettre n°007/C.P.M.S.A.S. du 19 Mars 1979;

Sur instructions du Premier Ministre ;

DECRETE :

Article 1er.— Sont et demeurent retirées les dispositions du décret n°79/024 du 22 Janvier 1979 relevant Monsieur Gilbert POUNGUI des Fonctions de Directeur des Services Administratifs et Financiers au Secrétariat Général à la Santé.

Article 2.— Monsieur Gilbert POUNGUI est maintenu dans ses fonctions de Directeur de services Administratifs et Financiers au Secrétariat Général à la Santé.

Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 MARS 1979

Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre
du Plan

Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales

Commandant Durand-Abel MISSONTSA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

André MOUELE.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-